

HGGSP

Thème 4, Axe 2 – Liberté ou contrôle de l'information : un débat politique fondamental

Jalon 1 et 2, Cours p. 324 : Démocratie et liberté de l'information en France (1830-1945)

I. L'affaire Dreyfus : la presse et l'opinion publique (1894-1906)

A. La liberté de la presse, pilier de la démocratie

La liberté d'information est indissociable de la démocratie. À l'exception des périodes de guerre, cette dernière est définitivement installée en France depuis la fin du XIX^e siècle. Elle repose sur le vote au suffrage universel qui reflète l'**opinion publique** générale. Or, les citoyens doivent être informés afin de pouvoir faire leur choix, tandis que leurs opinions doivent pouvoir s'exprimer entre deux votes. C'est alors que les médias interviennent.

Sous la III^e République, la démocratie s'enracine alors que la presse française connaît un âge d'or. La loi du 29 juillet 1881 lui confère une liberté quasi-totale, supprimant la **censure** et le contrôle préalable. Cette liberté nouvelle permet l'émergence d'une presse diversifiée et puissante, créant un véritable espace public de débat démocratique qui façonne l'opinion publique.

B. Une presse de masse aux multiples visages

La presse devient alors un média de masse touchant toutes les catégories sociales. Des **journaux d'opinion** comme *La Croix* ou *L'Intransigeant* affichent

clairement leur ligne politique et idéologique, tandis que des **journaux d'information** comme *Le Petit Parisien* privilégient une apparente neutralité pour toucher le plus grand nombre. Ces derniers connaissent des tirages spectaculaires : *Le Petit Parisien* atteint le million d'exemplaires en 1886.

Cette presse de masse s'appuie sur des innovations techniques et éditoriales.

Les progrès de l'imprimerie (notamment la rotative) permettent une production plus rapide et moins chère. Les dessins de presse et caricatures enrichissent les publications, offrant une lecture politique accessible à tous. La révolution des transports, notamment le chemin de fer, permet une diffusion plus large et plus rapide des journaux sur tout le territoire.

C. L'affaire Dreyfus, révélatrice des pouvoirs de la presse

L'affaire Dreyfus (1894-1906) constitue le premier grand scandale médiatique de la France démocratique. Les journaux se divisent entre dreyfusards, défendant l'innocence du capitaine accusé de trahison, et antidreyfusards, convaincus de sa culpabilité. La violence des débats et la multiplication des articles façonnent l'opinion publique tandis que les caricatures antisémites alimentent l'hostilité contre Dreyfus.

L'affaire révèle aussi l'influence réciproque entre presse et opinion. Sous la pression de leurs lecteurs et pour des raisons économiques (perte d'abonnés, revenus publicitaires), certains journaux modifient leur ligne éditoriale. Ainsi, *Le Figaro*, qui avait publié des articles d'Émile Zola favorables à Dreyfus, doit changer de position. C'est donc dans *L'Aurore*, au tirage plus confidentiel, que Zola publie son célèbre « J'accuse » qui démontre l'innocence de Dreyfus et pointe les véritables responsables de cette machination.

II. De l'agence Havas à l'AFP : contrôler l'information (1832-1945)

A. Havas : naissance d'une puissance informationnelle

Première agence internationale de presse, l'entreprise de Charles-Louis Havas est créée en 1832. Elle innove en collectant systématiquement les nouvelles à l'étranger grâce à son réseau de correspondants ; elle les revend ensuite aux journaux parisiens et départementaux, ainsi qu'aux hommes d'affaires. Ce système permet aux journaux, même modestes, d'accéder à une information internationale fiable.

Appuyée par le pouvoir quel que soit le régime, elle prend progressivement le contrôle du marché de l'information et de la publicité en France. Elle s'associe au milieu du XIX^e siècle avec les agences Wolff et Reuter à l'étranger, constituant un véritable cartel mondial de l'information. Cette position dominante lui permet d'influencer considérablement le contenu des journaux.

B. Une position dominante sous influence

Au début du XX^e siècle, l'agence Havas est au sommet de sa puissance. En 1914, elle publie 35 bulletins quotidiens, possède plus de 500 correspondants à l'étranger et dispose de 3 000 kilomètres de fils télégraphiques spéciaux. Pendant la Première Guerre mondiale, comme la presse, elle est mise au service de la **propagande** nationale.

Durant l'entre-deux-guerres, l'agence doit faire face à la forte concurrence des agences étrangères et à la crise économique. Elle reçoit alors l'appui politique et financier des gouvernements français successifs, illustrant les liens étroits entre

pouvoir politique et contrôle de l'information. La défaite de 1940 et l'Occupation allemande marquent la fin de cette première période.

C. 1945 : la naissance de l'AFP

À la Libération, une réorganisation complète du paysage médiatique s'opère.

Les journaux ayant continué de paraître sous l'Occupation sont interdits. L'agence Havas est démantelée et l'Agence France-Presse est créée comme établissement public placé sous l'autorité du gouvernement et financé exclusivement par l'État.

En 1957, son statut est modifié pour garantir son indépendance : sa gestion implique désormais des professionnels de la presse écrite et audiovisuelle. Le contrôle de l'État demeure néanmoins par la nomination de son président. Cette situation illustre la difficulté persistante à concilier liberté et contrôle de l'information dans une démocratie moderne, où l'État cherche à la fois à garantir une information libre et à maintenir une certaine influence sur sa diffusion.

Jalon 1, Étude p. 326 : L’Affaire Dreyfus : l’information dépendante de l’opinion ?

Doc 1 p. 326 : « J’accuse » d’Émile Zola

Émile Zola, dans son article « J’accuse » paru dans le journal L’Aurore, dénonce l’injustice dont est victime Dreyfus, dans le but d’être traduit en justice pour diffamation et d’alerter ainsi l’opinion.

« J’accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam¹ d’avoir été l’ouvrier diabolique de l’erreur judiciaire [...].

J’accuse le général Billot² d’avoir eu entre les mains les preuves certaines de l’innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s’être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l’état-major compromis. [...]

J’accuse les bureaux de la guerre d’avoir mené dans la presse, particulièrement dans *L’Éclair* et dans *L’Écho de Paris*, une campagne abominable, pour égarer l’opinion et couvrir leur faute.

J’accuse enfin le premier conseil de guerre d’avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j’accuse le second conseil de guerre d’avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d’acquitter sciemment un coupable. [...]

Je n’ai qu’une passion, celle de la lumière, au nom de l’humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n’est que le cri de mon âme.

Qu’on ose donc me traduire en cour d’assises et que l’enquête ait lieu au grand jour !

J'attends. »

Émile Zola, « J'accuse », *L'Aurore*, 13 janvier 1898.

1. Celui qui a conduit l'enquête qui aboutit à l'arrestation de Dreyfus.
2. Ministre de la Guerre en 1897 au moment où se trouve révélé le rôle d'Esterhazy.

Doc 4 p. 327 : Le rôle de la presse

La lenteur qui caractérise le changement d'attitude des différents journaux montre combien les intérêts politiques et économiques pèsent lourd dans leur fixation d'une ligne de conduite. Une presse soumise aux lois du marché a maintenant d'abord pour fonction de conforter les préjugés du public, alors qu'auparavant les journaux cherchaient à s'insérer dans un combat politique plus global. [...] À l'heure du bilan, l'image de la presse comme moteur de changement politique ou force d'opposition, qui était encore la sienne avant 1880, sort fortement écornée de l'affaire Dreyfus. [...]

Le Figaro, organe conservateur qui avait accueilli les premiers articles de Zola, change de position quand ses lecteurs, indignés, se désabonnent en masse parce qu'ils ne se reconnaissent plus dans leur journal habituel. La fragilité économique de l'indépendance d'un journal par rapport à son lectorat est ici tangible.

Christophe Charle, *Le Siècle de la presse, 1830-1939*, Seuil, 2004.

Doc 6 p. 327 : La mobilisation des intellectuels

Dans les milieux de la science, de l'Université et de la haute administration, se développent des positions dreyfusardes, minoritaires mais solidaires et déterminés. [...] L'acquittement d'Esterhazy accélère regroupements et signatures. Les 14 et 15 janvier, celles-ci sont rendues publiques. [...] Le premier texte demande la révision. Le second, plus légaliste, rappelle la République parlementaire et ses devoirs de justice.

Des écrivains et artistes d'avant-garde ont joué, aux côtés de la jeunesse universitaire, un rôle moteur. [...] Les deux « Protestations » ne totaliseront que 2 000 noms [...] publiées dans l'Aurore et Le Siècle jusqu'au 4 février 1898. Mais la qualité des signataires et leur valorisation par la presse dreyfusarde, [...] l'ampleur que lui donnent les réactions nationalistes sont un atout majeur.

Vincent Duclert, *L'affaire Dreyfus*, La Découverte, 2018.

Jalon 2, Étude p. 328 : L'information entre le marché et l'État : histoire de l'agence Havas et de l'AFP

Doc 1 p. 328 : L'agence Havas : un rôle majeur pour la presse dès le XIX^e siècle

Le romancier Honoré de Balzac publie dans une revue un point de vue très critique à l'égard de l'agence Havas, créée peu de temps avant.

Il existe à Paris, rue Jean-Jacques Rousseau, un bureau dirigé par M. Havas [...]. M. Havas a vu beaucoup de gouvernements, il vénère le Fait et professe peu d'admiration pour les Principes ; aussi a-t-il servi toutes les administrations avec une égale fidélité. Si les personnes changent, il sait que l'esprit ne change jamais, et que la direction à donner à l'esprit public est toujours la même.

M. Havas a une agence que personne n'a intérêt à divulguer, ni les ministères, ni les journaux d'opposition. Voici pourquoi. M. Havas a des correspondances dans le monde entier ; il reçoit tous les journaux de tous les pays du globe, *lui, le premier*. [...] On le laisse ainsi maître de tous les secrets [...] ; mais à une condition ; *il donne au président* du Conseil, à son lever, un petit bulletin universel, parfaitement rédigé, qui résulte du dépouillement de toutes les correspondances de tous les journaux.

Tous les journaux de Paris ont renoncé, par des motifs d'économie, à faire, pour leur compte, les dépenses auxquelles M. Havas se livre d'autant plus en grand qu'il a maintenant un monopole, et tous les journaux, dispensés de traduire, comme autrefois les journaux étrangers et d'entretenir des agents, subventionnent M. Havas par une somme mensuelle pour recevoir de lui, à heure fixe, les nouvelles de

l'étranger. À leur insu, ou de science certaine, les journaux n'ont que ce que le premier ministre leur laisse publier.

Honoré de Balzac, *La Revue parisienne*, 25 août 1840.

Doc 4 p. 329 : Le nouveau statut de l'AFP en 1957 : une garantie d'indépendance

Article 1

Il est créé, sous le nom d'Agence France-Presse, un organisme autonome doté de la personnalité civile et dont le fonctionnement est assuré suivant les règles commerciales.

Cet organisme a pour objet :

- De rechercher, tant en France qu'à l'étranger, les éléments d'une information complète et objective ;
- De mettre contre paiement cette information à la disposition des usagers.

Article 2

L'activité de l'Agence France-Presse est soumise aux obligations fondamentales suivantes :

- L'Agence France-Presse ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information ; elle ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique ;
- L'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, développer son action et parfaire son organisation en vue de donner aux usagers français et étrangers, de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance ;

- L'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, assurer l'existence d'un réseau d'établissements lui conférant le caractère d'un organisme d'information à rayonnement mondial.

Loi n° 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'agence France-Presse
(articles 1 et 2).

Doc 5 p. 329 : L'AFP, une agence indépendante

L'originalité du statut de 1957 assure (aujourd'hui) à l'AFP une indépendance rédactionnelle qui fait la qualité de ses contenus reconnus dans le monde entier et lui assure un rôle primordial à l'ère du tout numérique. Effectivement, même si l'État, principal financier de l'Agence, a pris rapidement en main la gestion de l'entreprise après l'instauration du texte de janvier 1957, hormis pendant la guerre d'Algérie, il a évité de s'immiscer dans sa copie¹. Cette indépendance éditoriale à l'égard du pouvoir complétée par ses principes fondamentaux présents dans son statut, son réseau de bureaux dans le monde et son métier basé sur des règles précises détaillées dans son manuel de l'agencier ont donné la possibilité à l'AFP de bâtir une réputation rédactionnelle mondiale et son travail est reconnu par les médias du monde entier.

Jade Azzoug, *L'AFP, une entreprise unique, des origines à l'histoire de son statut d'exception, 1832-2015*, Université Paris Saclay (COMUE), 2019.

1. Ne pas relire les articles, et éventuellement les censurer, avant leur publication.

Jalon 3, Cours p. 330 : Médias et informations en période de guerre de 1914 à nos jours

I. 1914-1918, 1939-1945 : guerre et contrôle des médias

A. La liberté d'information suspendue en temps de guerre

En période de guerre, la liberté de l'information est remise en cause, y compris dans les pays démocratiques. Au XX^e siècle, la guerre devient totale et mobilise les civils autant que les armées. L'État contrôle alors la diffusion des informations et utilise les médias comme moyens de **propagande**.

Les journalistes se questionnent alors sur leur positionnement. À la fois journalistes et citoyens, ils sont soumis à une exigence qui peut devenir contradictoire entre leur devoir d'informer et celui de soutenir leur pays.

B. Les médias pendant les deux guerres mondiales

Pendant la Première Guerre mondiale, la liberté de la presse, bien établie en France depuis 1881, est suspendue. La loi du 4 août 1914 rétablit la censure et, surtout, la presse s'autocensure par esprit patriotique. La propagande se généralise et devient systématique, on parle alors de « **bourrage de crâne** ».

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les États exercent toujours un contrôle étroit sur la presse. Ce contrôle concerne aussi la radio et le cinéma, chargés de mobiliser l'opinion et d'assurer une propagande de masse. Par exemple, en France, dès 1940, la censure est rétablie. Après la défaite face à l'Allemagne nazie, le contrôle sur la presse, la radio et les actualités cinématographiques est total : il est effectué par l'Allemagne en zone occupée, par le gouvernement de Vichy dans la

zone Sud. Les médias libres sont ceux de la résistance : la radio depuis Londres (les résistants gaullistes utilisent la BBC), la presse clandestine des mouvements de résistance sur le territoire.

II. 1945-1989 : guerres lointaines et médias

A. Un exemple de guerre coloniale : la guerre d'Algérie (1954-1962)

Lors de la guerre d'Algérie, la France n'est pas officiellement en guerre. Les médias diffusent globalement une information conforme à la vision de l'État français. Ainsi au début de la guerre, l'ensemble des médias comme l'opinion publique sont d'accord avec le gouvernement qui considère les « rebelles » comme des terroristes et affirme que « l'Algérie est française ». La télévision et la radio demeurent sous la tutelle du gouvernement pendant toute la durée de la guerre.

La presse écrite demeure plus indépendante. La guerre est de plus en plus meurtrière ; elle s'accompagne de tortures, d'attentats, de massacres et de déplacements de populations. Une partie de la presse française, même si elle court le risque d'une saisie, publie alors des articles critiques dénonçant les méthodes employées : c'est le cas par exemple du journal *Le Monde*, du magazine *L'Express* ou de *Témoignage chrétien*.

B. Un exemple de guerre lointaine : la guerre du Vietnam (1964-1973)

Au début de la guerre du Vietnam, les médias américains couvrent les événements sans distance critique à l'égard de ce qui leur est montré. Dans le cadre de la guerre froide, cette guerre menée contre le communisme apparaît comme une guerre juste et l'armée américaine facilite la présence des journalistes.

Elle s'intègre au jeu médiatique en tentant de maîtriser le contenu des images véhiculées.

Après 1968, les photographies de presse et la télévision bouleversent l'opinion publique américaine et internationale. Certaines photos choc font le tour du monde. Cette guerre est également la première guerre filmée en continu dont les images sont diffusées le soir au journal télévisé. La connaissance des exactions commises par les soldats américains ou leurs alliés participe au retournement de l'opinion publique contre une guerre lointaine qui s'enlise et apparaît de moins en moins légitime.

III. Depuis 1990, guerres nouvelles et liberté de l'information

A. Des guerres nouvelles, surmédiatisées

Les conflits contemporains sont de natures très variées. Ce sont des guerres entre États structurés (Russie-Ukraine depuis 2022), des guerres civiles (Bosnie 1992-1995, Syrie 2011), des interventions armées au sein de coalition (guerre du Golfe en 1991), des guerres asymétriques d'États contre des groupes armés (Syrie et coalition internationale contre Daech 2014-2019).

La médiatisation des guerres paraît plus intense qu'elle n'a jamais été.

L'information sur les guerres est plus rapide voire immédiate, assurée à la fois par les médias traditionnels mais aussi par internet (réseaux sociaux, blogs, sites spécialisés, podcast...), ce qui peut paraître un gage d'indépendance vis-à-vis des États.

B. Une liberté de l'information toujours menacée

L'hypermédiatisation pèse sur la qualité de l'information en temps de guerre.

L'émotion et le point de vue partisan peuvent être privilégiés sur la véracité des faits. L'information risque aussi d'être noyée sous l'abondance ou manipulée car les États ou les groupes armés tentent de contrôler l'information à leur profit. Ainsi, lors de la première guerre du Golfe (1991) la profusion d'images télévisées en direct a masqué le manque d'explication objective. On s'est vite rendu compte de l'uniformité de l'information donnée par des journalistes embarqués par petits groupes par l'armée américaine.

Enfin les règles de protection des journalistes ne sont pas toujours respectées.

En 2023, 45 journalistes ont été assassinés et 387 sont en détention. Entre 2003 et 2022, les guerres en Syrie et en Irak avaient provoqué la mort de 600 d'entre eux. Devenant parfois des cibles prioritaires (enlèvements, exactions, assassinats), les journalistes professionnels renoncent parfois à couvrir certains conflits particulièrement meurtriers.

Jalon 3, Étude p. 332 : Les médias américains durant la guerre du Vietnam

Doc 5 p. 333 : Les ambiguïtés des médias dans la guerre : les journalistes embarqués

Au Vietnam, les autorités américaines ont été prises à leur propre jeu. Elles ont dès le départ refusé d'imposer une censure qui aurait passé pour inacceptable puisque les États-Unis n'étaient pas officiellement en guerre – et qui aurait attiré l'attention des médias. Cependant, les journalistes devaient obtenir une accréditation, et un véritable ministère de l'Information local fut mis en place, le JUSPAO, chargé de fournir les informations officielles à la presse via des conférences de presse quotidiennes, devenues depuis une des caractéristiques premières de tout conflit. [...] Des consignes enjoignaient aux chefs de corps d'assurer l'accueil et le transport des journalistes régulièrement accrédités. L'information diffusée devait respecter quelques règles fixées par l'armée, que les journalistes acceptèrent sans problème. Mais les correspondants américains, qui étaient les plus nombreux, étaient là pour parler de la vie des GI. Le conflit et le sort des Vietnamiens les intéressaient peu, tant la lutte contre les communistes leur semblait légitime. Et c'est en axant leurs reportages sur le destin des boys qu'ils firent progressivement monter le sentiment d'absurdité de cette guerre. Les commentaires désabusés et les images chocs sur les dégâts physiques et psychologiques se multiplièrent juste au moment où s'amorçait le retournement de l'opinion publique américaine.

Arnaud Mercier, « Guerre et médias : permanences et mutations », *Raisons politiques*, n° 13, 1. trimestre 2004.

Points de vue p. 334 : Des médias aux ordres de l'État durant la guerre d'Algérie (1954-1962) ?

Doc 2 p. 334 : La difficulté d'une information libre en temps de guerre

Michel Winock, historien, spécialiste de l'histoire de la République française et des mouvements intellectuels contemporains, professeur émérite à l'Institut politique de Paris.

Au total, les sept années et demie de la guerre d'Algérie furent une sombre période dans l'histoire de la liberté d'expression. Le gouvernement avait à sa disposition une législation qui l'autorisait à sévir contre la parole écrite par la saisie, au nom de la « sûreté » de l'État. [...]

(La radio-télévision) a été administrée, surveillée, contrôlée, inspirée par le pouvoir politique. [...] À quelques exceptions près, la RTF1 et ces radios (les radios périphériques) furent les outils de la propagande gouvernementale.

Au demeurant, l'information sur la guerre d'Algérie a filtré à travers les barrages que les gouvernements lui ont opposés. C'est l'honneur d'une presse libre, minoritaire, souvent pauvre, que d'avoir voulu et su braver les menaces gouvernementales, résister à la tentation de l'autocensure. De ce point de vue, la campagne menée contre la torture menée par *Le Monde*, la presse communiste, les hebdomadaires de gauche, sans parler de la diffusion militante des textes interdits, a été une défaite pour les défenseurs d'une politique du silence.

Le blâme, la calomnie, l'insulte, l'arrestation, la garde à vue, la menace de saisie, la saisie, toutes ces armes ont été employées par les gouvernements successifs pour faire admettre la vérité officielle.

Michel Winock, « Ce qu'on savait vraiment », *L'Histoire*, n° 292, novembre 2004.

1. RTF : Radio-télévision française, service public de l'audiovisuel créé en 1949.

Doc 4 p. 335 : Une opinion peu mobilisée

L'historien de l'Antiquité Pierre Vidal-Naquet (1930-2006) fait le bilan des campagnes sur la torture et pour les droits de l'homme menées par les intellectuels français pendant la guerre d'Algérie. Il a lui-même publié des livres dénonçant cette guerre et la pratique de la torture comme en 1958 L'Affaire Audin et en 1962 La Raison d'État.

Les espérances que nous avons de créer un vrai mouvement d'opinion comparable à l'affaire Dreyfus, qui était notre référence quasi obligatoire, n'ont pas été couronnées de succès. Il y a bien eu, en 1957, un mouvement d'opinion dont on trouve trace dans la presse. Malgré tout, après le retour du général De Gaulle, en qui beaucoup faisaient confiance pour résoudre les problèmes, on a eu l'impression d'un édredon, d'une sorte d'oreiller de silence. Et nous nous sommes trouvés effectivement, minoritaires. Minoritaires par rapport aux partis organisés, minoritaires par rapport à de vastes secteurs de l'opinion publique pour qui l'Algérie c'était loin, qui se préoccupaient assez peu des moyens employés là-bas. On espérait le retour du contingent, mais la question des tortures, des exécutions sommaires, des mesures et autres techniques employées en Algérie, on ne peut pas dire que cela a bouleversé l'opinion.

P. Vidal-Naquet, entretien cité par B. Stora, *La Gangrène et l'oubli*, La Découverte, 1991.

Doc 5 p. 335 : Une dénonciation de la torture dans la presse

Henri-Irénée Marrou (1904-1977) est historien, ancien résistant. Il dénonce dès 1956 dans le journal Le Monde les exactions de l'armée française en Algérie :

[...] Partout en Algérie, la chose n'est niée par personne, ont été installés de véritables laboratoires de torture, avec baignoire électrique et tout ce qu'il faut, et cela est une honte pour le pays de la Révolution française et de l'affaire Dreyfus. [...]
Et que dire enfin de la répression collective, car de quelque nom qu'on la décore – ratissage, démonstration aérienne « qui fait plus de peur que de mal » (bien sûr les victimes ne se chiffrent que par dizaines, ce n'est pas Hiroshima !) – l'opération consiste toujours à frapper indistinctement innocents et coupables, combattants et désarmés. On ne « venge » pas un assassinat par de tels crimes, car ce sont là des crimes.

Henri-Irénée Marrou, « France, ma patrie », *Le Monde*, 5 avril 1956.

Synthèse p. 336

I. De la fin du XIX^e siècle, à 1945 : la construction de la liberté de l'information

En France, sous la III^e République, alors que la démocratie s'enracine, la loi de 1881 donne à la presse française une liberté presque totale. Elle connaît son âge d'or : des journaux d'opinion et d'information se multiplient. Elle devient alors un média de masse. Désormais libre, la presse écrite participe à la formation de l'opinion publique en permettant le débat contradictoire, indispensable à la démocratie.

L'affaire Dreyfus révèle le rôle nouveau joué par la presse écrite qui s'impose alors comme un pouvoir dont l'État doit tenir compte. La presse écrite révèle l'affaire et alimente le débat entre dreyfusards et antidreyfusards. Elle suit d'abord majoritairement l'opinion publique convaincue de la culpabilité de Dreyfus puis accompagne et participe au retournement de l'opinion en faveur du capitaine Dreyfus condamné à tort et finalement réhabilité.

Malgré les progrès réalisés depuis la fin du siècle, la liberté de l'information ne résiste pas aux exigences de la guerre. Lors de la Première Guerre mondiale, l'État rétablit la censure et utilise les médias comme moyens de propagande. La liberté de l'information est complètement remise en cause.

Dans l'entre-deux-guerres, la liberté de l'information est restaurée. La démocratie est cependant affaiblie et la presse nationale, discréditée par sa participation à la propagande pendant la guerre, connaît une crise. Elle est aussi concurrencée par les actualités filmées et la radio.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, la liberté de l'information est à nouveau remise en cause. Pendant la période de l'Occupation allemande, la censure et la propagande s'appliquent aux médias, presse comme radio que ce soit par le gouvernement de Vichy en zone Sud ou par l'Allemagne nazie en zone occupée.

II. 1945-1981 : entre liberté et contrôle

Après 1945, en France, les médias retrouvent leur liberté mais aussi des tentatives de contrôle. La liberté de l'information est rétablie à la Libération. La presse est restructurée et se diversifie. Cependant contrairement à la presse écrite, la radio et la télévision sont toujours sous monopole d'État, donc soumises à la censure. Des radios « périphériques » se développent alors pour y échapper.

En 1944, l'agence Havas, qui s'était imposée avant-guerre comme source d'information principale de la presse, est remplacée par l'Agence France Presse, créée avec l'objectif de fournir aux médias une information libre et objective mais avec un statut provisoire. La définition d'un statut indépendant de l'État en 1957 lui garantit cette liberté d'un point de vue légal, ce qui a permis à l'AFP d'assumer une ligne éditoriale sans influence de l'État et d'être reconnue dans le monde entier. Vendant l'information à la plupart des organes de presse, elle participe, par son indépendance, à la liberté de l'information.

Malgré l'abandon officiel de la censure, l'État contrôle ou tente de contrôler parfois les médias. C'est le cas lors de certaines guerres lointaines comme la guerre d'Algérie (1954-1962) en France ou la guerre du Vietnam pour les États-Unis (1963- 1973). En guerre, les médias diffusent une information globalement conforme à la vision de l'État. La censure s'exerce en France sur les rares journaux qui

s'autorisent un discours critique tandis que la télévision relaie massivement le point de vue du pouvoir politique.

Aux États-Unis, la guerre du Vietnam est largement couverte par les médias

mais ces derniers suivent une opinion publique au début globalement favorable à l'intervention armée dans le cadre de la guerre froide. La censure n'existe pas et les médias sont peu critiques des décisions du gouvernement. L'enlisement de la guerre provoque un retournement de l'opinion à partir de 1967 auquel la presse écrite participe par ses publications qui révèlent les erreurs, les impasses et les violences. Le point de vue de la télévision évolue avec l'opinion tout en restant très proche de la version officielle des événements.

III. Vers une complète liberté de l'information dans les démocraties occidentales ?

Depuis les années 1980, la liberté de l'information est complète dans les démocraties occidentales. En France, la liberté de l'information se généralise à la radio et à la télévision après 1981 et l'arrivée de la gauche au pouvoir. Un service public d'information, dont la liberté est garantie par l'existence d'une institution autonome (aujourd'hui, Autorité de régulation de la communication audiovisuelle), se maintient à côté d'une offre qui se diversifie avec l'autorisation des radios libres, la création des chaînes privées puis, depuis les années 2000, le développement d'internet.

En France comme dans les autres pays démocratiques, la liberté de l'information peut paraître plus grande, les médias plus diversifiés mais dans le même temps, ils entrent en crise. Depuis les années 2010, on assiste en effet à une

modification radicale dans la façon de s'informer. Les médias traditionnels (télévision, presse écrite, radios) sont concurrencés par d'autres sources d'information comme les chaînes d'information en continu, les réseaux sociaux.

L'hypermédiatisation pèse sur la qualité de l'information, par son abondance même ou parce qu'elle peut être manipulée. L'émotion et le point de vue partisan peuvent être privilégiés sur la véracité des faits. Ainsi, la crise des médias, marquée par un déficit de confiance de l'opinion à leur égard, s'accompagne d'une crise de la démocratie.